

**APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT  
RCA17 22011**

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance du 5 septembre 2017, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS  
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE  
(RCA07 22019) AFIN D'EXIGER UNE ÉTUDE D'IMPACT POUR LES  
USAGES SENSIBLES À UNE EMPRISE D'UNE GARE DE TRIAGE  
FERROVIAIRE (RCA17 22011)**

Suivant l'article 133 de la Charte de la Ville de Montréal, le certificat de conformité de ce règlement au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal a été émis et délivré par le greffier de la Ville de Montréal le 29 septembre 2017. Ce règlement est, par conséquent, entré en vigueur à cette date.

Le règlement est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Montréal, le 5 octobre 2017

Daphné Claude  
Secrétaire d'arrondissement substitut